

Montreuil, le 3 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagner l'innovation dans les filières de la pêche et de l'aquaculture.

À l'occasion du Salon international de l'agriculture (SIA), FranceAgriMer a organisé une conférence, le 1^{er} mars 2017, pour le lancement de l'appel à projets Innovation 2017 du FEAMP.

Un nouvel appel à projets « Innovation » du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) vient d'être lancé, en France, par le ministère chargé de la mer et sera mis en œuvre par FranceAgriMer.

Les entreprises, organisations professionnelles et organismes scientifiques et techniques doivent déposer leurs dossiers de candidature avant le 15 mai 2017.

Un secteur pêche et aquaculture qui doit continuer à innover pour s'adapter aux enjeux environnementaux et sociaux et répondre aux attentes du marché

La compétitivité et le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture passent par une recherche constante de maîtrise des coûts de production, de réduction des externalités et de meilleure valorisation des produits. L'innovation, par l'amélioration continue des procédés et organisations et des développements technologiques de rupture, est à même de participer à cette dynamique.

L'innovation a toute sa place dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ces dernières années ont vu des avancées majeures, par exemple pour améliorer la sélectivité des engins de pêche, mieux valoriser les coproduits, développer des techniques de transformation ou de conservation plus performantes.

La filière pêche et aquaculture s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche de transition énergétique et écologique pour innover, développer et diffuser les meilleures solutions.

L'innovation, une priorité identifiée dans le programme opérationnel du FEAMP en France

La France a décidé d'activer l'ensemble des mesures du FEAMP dédiées à l'innovation pour faciliter l'accès des acteurs des filières, notamment les PME, aux outils de l'innovation et les amener à adopter une logique systématique de collaboration.

Le programme opérationnel du FEAMP en France, validé par la Commission européenne en décembre 2015, met en œuvre les mesures inscrites aux articles 26 (Innovation dans la filière pêche), 39 (Innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer) et 47 (Innovation dans la filière aquaculture) du règlement communautaire 508/2014 relatif au FEAMP.

Le soutien à l'innovation est également présent dans la mise en œuvre des autres mesures du FEAMP, et notamment celles relatives aux investissements productifs ou au développement local.

Des projets attendus à tous les maillons de la filière et sur toutes les thématiques

Les trois mesures activées par la France et concernées par cet appel à projets permettent d'accompagner l'ensemble des opérateurs des filières pêche et aquaculture dans leurs démarches d'innovation. Entreprises de l'amont à l'aval, centres techniques, organismes de recherche scientifique, organisations professionnelles, sont susceptibles de proposer des projets innovants dans une démarche partenariale. Ces projets peuvent porter sur l'ensemble des champs, de la production à la distribution, de la conception du navire ou du système de production aquacole au produit commercialisé en poissonnerie.

Un premier appel à projets couronné de succès en 2016, qui a lancé la dynamique du FEAMP

En 2016, les trois mesures « innovation » ont été les premières du FEAMP à être proposées aux porteurs de projets.

Un appel à projets a ainsi été lancé dès le mois de mars et clôturé fin mai. Une quarantaine de dossiers ont été déposés, soumis à une instruction administrative et à une expertise technique. La commission de sélection nationale du FEAMP en a retenu vingt-et-un lors de sa réunion du 12 octobre 2016. Les premières conventions attributives des aides du FEAMP ont été signées en fin d'année 2016.

Ces premiers projets illustrent la diversité des thématiques couvertes et des capacités d'innovation des opérateurs des filières pêche et aquaculture :

- mise au point de nouveaux procédés pour l'industrie de la conserve ;
- valorisation d'espèces d'algues envahissantes ;
- amélioration de la sélectivité de la palangre outremer ;
- réduction de l'impact du chalut de fond ;
- développement des connaissances des phénomènes d'altération des chairs des poissons ;
- protection des zones de production conchylicoles contre la prédation ;
- sélection génétique en conchyliculture et en pisciculture marine et continentale ;
- diversification des espèces élevées et des modes de production ;
- maîtrise accrue des enjeux sanitaires et environnementaux dans le milieu et les organismes.

Pour aller plus loin, le cahier des charges de l'appel à projets et l'ensemble des documents nécessaires au dépôt d'un dossier sont accessibles sur le site de l'Europe en France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP>

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
